

Arrêté n° 352 /MS/SG

portant nomination des chefs de service du Centre
de Recherche en Santé de Nouna

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2002-204/PRES du 6 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso
- Vu le Décret N°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la loi n° 2000-98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création, d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'Etat ;
- Vu la loi n° 23-94/AN du 19 mai 1994, portant code de la Santé Publique ;
- Vu l'arrêté n° 2003-193/MS/SG portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Recherche en Santé de Nouna ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés chef de service du Centre de Recherche en Santé de Nouna (CRSN) les personnes dont les noms suivent :

NOM & PRENOMS	MATRICULE	SERVICE
GBANGOUE Ajima, Démographe	17435 B	Surveillance Démographique
SOME Florent, Médecin	34274 R	Recherche, Formation et Communication
BAGAGNAN Cheick Hamidou, Analyste, Programmeur	contractuel	Gestion de l'Information
OUEDRAOGO Casimir, Gestionnaire Comptable	contractuel	Administration et Finances

Article 2 : Le présent arrêté, qui entre en vigueur pour compter de sa date de signature, annule toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 22 NOV 2004

Ampliations :

- SG Santé
- IGSS
- Structures centrales Santé
- Structures déconcentrées Santé
- Structures rattachées Santé
- Archives / chrono
- J.O.

Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National